LE VILLAGE DE CARAILHAN

Jean Duval est sieur de Carailhan en 1672.
En 1682, les métairies et le moulin de Carailhan, appartiennent à Joseph de Volvire de Ruffec, chevalier, seigneur comte du Bois de La Roche.
En 1721, François Deschênes y est meunier et en 1725, c'est Louis Lhospitalier.

© DR

Étagé sur deux collines à peu de distance de la rivière, ce village a une position aussi curieuse que charmante. Il y a peu de monde, par suite peu de mouvement. Carailhan, aujourd'hui si calme, fut en novembre 1886 le théâtre d'un drame très émouvant. De toutes les familles qui s'y trouvent, la famille Jallu est la plus estimable et la plus prospère. La fortune ne laisse rien à désirer, de nombreux et vastes champs, la propriété de deux moulins : le moulin à eau de Carailhan et le moulin à vent du Valet. En un mot, le bonheur, aussi parfait qu'on peut le souhaiter en ce monde, règne extérieurement dans cette maison.

Mathurin Désiré Jallu meunier, né le 18 décembre 1814 à Mauron, épouse le 7 juillet 1858 à Mauron Anne Marie Mathurine Gicquiaux, née le 20 mars 1826 à Guilliers au village de la Ruaudais. Le père décède le 5 août 1874 à Carailhan, laissant sa veuve avec leurs six enfants, nés à Mauron :

- Désiré Marie, 15 ans, né le 10 mai 1859 au Petit Valet,
- Ange Marie François Joseph, 14 ans, né le 29 mai 1860 au Petit Valet,
- Anne Marie Aimée Désirée, 13 ans, née le 26 juillet 1861 au Petit Valet,
- Marie Françoise, 12 ans, née le 18 septembre 1862 au Petit Valet,
- Esther Gabrielle Marie, 10 ans, née le 18 mars 1864 au Petit Valet,
- Pierre Marie Mathurin, 8 ans, né le 19 novembre 1866 à Carailhan.

Nous sommes en 1886. Esther a 22 ans ; elle est depuis l'âge de 7 ou 8 ans chez Ange Jallu son oncle, recteur de Loyat. À l'époque où se passent les faits, missire Ange Jallu a congédié Esther et pris Marie à sa place. Pierre se prépare au sacerdoce au grand séminaire de Vannes. Tous les autres membres de la famille sont à Carailhan et vivent en parfaite harmonie.

Le 19 novembre 1886, Floreille, du Désert, ayant besoin de farine, se rend au moulin de Carailhan. Voyant tout fermé, il en fait le tour et ne trouvant personne, il marche jusqu'au village. Là également, porte close, mais à l'intérieur règne un tapage infernal. Il entend des voix chantant une sorte de cantique : *portes saintes, ouvrez-vous !*

Et après chaque couplet, les fûts vides, les cuves résonnent sous de vigoureux coups de bâton administrés aussi rapidement que des coups de baguettes de tambour. Tout ce tapage est fait par Désiré et Françoise qui se sont enfermés dans le cellier. Intrigué par ce bruit de voix et de bâtons, Foloreille pousse la porte qui n'est pas fermée à clef et pénètre dans la maison. Le spectacle qui se présente est si étrange qu'il ne peut en croire ses yeux. Au milieu de la maison, se trouve un tas de robes, de culottes, de blouses ; dessous apparaissent deux pieds chaussés de sabots couverts de sang. Dans un coin du foyer, la mère est assise, singulièrement enveloppée dans une grande couverture qu'elle ramène mystérieusement sur sa figure. *Elle jette un regard vers moi lorsque je suis entré et lui ayant demandé tout ce que cela veut dire.* Elle me répond d'un ton saccadé : *« Ce ne sont point-là vos affaires, occupez-vous de ce qui vous regarde ! » « Voilà une drôle d'affaire*, poursuit-il, *je n'y peux rien comprendre, mais je vais immédiatement à Mauron pour en informer la justice, le maire et tout déclarer.*

Comme Foloreille s'en va, en passant devant la porte d'une maison du village, il entend d'autres cris, des paroles sans doute débitées sur un ton prophétique : *« C'est l'œuvre d'un ange du démon, si l'ange du ciel ne descend pas, tout est perdu, ange du ciel, descendez ! »*. C'est à faire dresser les cheveux. Il entre dans cette maison et il voit Ange Jallu, fou furieux, couvert de rage et bavant, attaché au pied d'une table. Probablement après avoir commis le meurtre, Ange devenu fou est sorti et a parcouru le village menaçant de tout mettre à feu et à sang. Il est entré dans une maison, un crucifix à la main et le regard enflammé, puis vers le lit d'une femme âgée. Il lui a frotté les joues avec le crucifix, si violemment que le sang en est sorti. À côté du lit se trouve dans un berceau, un jeune enfant auquel le furieux dit en le caressant : *« Je ne t'en veux pas mon petit, mais cette vieille damnée n'aime pas le bon Dieu, il faut qu'elle l'embrasse ! »* Quatre hommes solides survenant alors s'emparent du fou, l'empêchent d'exécuter ses sinistres desseins et l'attachent à un poteau. Foloreille continue sa route vers Mauron.

Un attroupement se fait autour de la maison. On parle, on discute, personne n'ose rien entreprendre. Les gendarmes arrivent et entrent avec leurs assistants. On voit alors ce qui s'est passé. Sous le tas de haillons, de blouses et de culottes se trouve le corps déchiqueté d'Esther. Des morceaux de cervelle collés contre les meubles attestent de la violence des coups portés sur la pauvre fille. La mère, qui est assise dans un coin du foyer, a une joue emportée et les genoux sciés presque complètement. Désiré et Françoise continuent leur tapage.

Précédemment, on avait remarqué quelques déraillements d'esprit chez Ange. Une personne, arrivant un jour au moulin en plein midi, y trouve sept chandelles allumées et Ange, allant çà et là, une autre chandelle à la main.

Esther a été élevée loin de sa famille et n'est point sympathique. Son retour à Carailhan est le déclanchement de cet événement malheureux. M Nayl, vicaire de la contrée, a en effet demandé à Ange : *« Pourquoi as-tu tué ta sœur ? - Ce n'est pas ma sœur !*, répondit-il, *elle est de Loyat, pourquoi venait-elle nous ennuyer ici ?»*. Elle avait 22 ans.

Les gendarmes arrêtent Désiré, Ange et Françoise. En partant, Ange a retrouvé toute sa lucidité d'esprit. *« Nous allons en pèlerinage à Sainte Anne »*, lui dit-on. *« Oui, oui, je sais où vous me menez.»* On les emmène en voiture jusqu'à Ploërmel : *« Nous allons coucher ici cette nuit, demain nous continuerons » - « Oui, répond Ange, vous ne me mènerez pas jusque-là ! »* Le lendemain matin, 6 décembre 1886, il meurt à l'hospice de Ploërmel. Désiré et Marie Françoise sont emmenés à Vannes. Françoise vécut quinze jours ou trois semaines sans prendre de nourriture à l'hôpital psychiatrique de Lesvellec où elle est internée ; elle y meurt le 29 avril 1894. Désiré meurt aussi à Lesvellec le 10 janvier 1897. Quant à leur mère, Anne Gicquiaux, elle est conduite au bourg de Mauron pour se faire soigner. Elle survécut quelques années et meurt à Carailhan le 14 juin 1892 ; c'est son plus jeune fils Pierre, meunier, qui en fait la déclaration.

hôpital psychiatrique de Lesvellec ©DR

Pierre, le plus jeune de la fratrie, quitte la soutane et sort à son grand regret du grand séminaire. Il avait fait ses études classiques à Sainte-Anne. C'était un joyeux condisciple plein d'esprit naturel. Cet événement malheureux met un obstacle à sa vocation. Il revient à Carailhan, traîner une vie de tristesse et se tient à l'écart ; jamais, il ne voulut accepter une charge publique. Son honnêteté et son sens pratique lui concilièrent l'estime et la confiance de toute la contrée. On n'entrepre-

nait rien d'important sans le consulter. Il se marie le 9 juin 1893 à Saint-Brieuc-de-Mauron avec sa cousine germaine, Jeanne-Marie Puissant. De ce mariage, naissent quatre enfants :
- Pierre Marie Eugène, né le 22 août 1894 ;
- Ange Eugène Marie Désiré, né le 30 novembre 1895, épouse le 19 avril 1932 à Mauron Judicaelle Duval ;
- Marie-Louise Alphonsine, née le 20 janvier 1898, épouse le 15 octobre 1921 à Mauron Désiré Marie Gervais ;
- Jeanne-Marie, née le 11 novembre 1901 et décède le 13 avril 1903 à Mauron.

La paix et la bonne entente règnent dans le ménage. Une maladie de poitrine s'empare de Pierre, le mine pendant quelques années et l'emporte trop tôt pour ses enfants, le 6 novembre 1903 ; il est âgé de 37 ans. Il s'est toujours montré ferme dans ses convictions religieuses et ses opinions politiques.

Inutile de dire la douleur des deux oncles, missire Ange Jallu, recteur de Loyat et de missire Pierre Marie Gicquiaux recteur de St Vincent, à la nouvelle de ce drame ! Ce souvenir assombrit leurs dernières années.

En 1907, il ne reste plus d'enfants de la famille Jallu-Gicquiaux. Anne Marie Aimée Désirée Jallu, mariée à Mathurin Allain, meurt dans la maison paternelle des Jallu au Petit-Valet le 7 août 1905.

D'après les Écrits de l'abbé Ange **DAVID**
extraits par Jean-Claude **FICHET**
Le texte est enrichi de renseignements généalogiques par Armelle **QUERBOUËT**, aidée par les adhérents du forum Échanges David **JAN**, Daniel **DUQUENNE**.

Sources :
AD56 Presse ancienne de 1886 :
- *Avenir de Lorient (l') ;*
- *Avenir du Morbihan (l') ;*
- *Bretagne (la) ;*
- *Journal de Pontivy et son arrondissement (le) ;*
- *Petit Breton (le) ;*
- *Phare de Brest (le) ;*
- *Progrès du Morbihan (le).*

Réméré et raquit

Mathurin Ruellan et Anne David de Cantomheuc en Loyat vendent de la terre à condition de réméré et de raquit de 3 ans à Armel Querbouët et Olive Michel. À quoi s'engagent les vendeurs et les acheteurs ?

Armelle **QUERBOUËT**

La vente à réméré est une vente qui inclut dans le contrat la possibilité pour le vendeur de racheter le bien dans un délai donné, en remboursant bien sûr l'acheteur de tous les frais inhérents à la vente et en lui servant un dédommagement.
Ici, si le vendeur veut exercer son droit de rachat ou de raquit, cette possibilité est ouverte pendant trois ans.
Ce type d'opération est en fait un moyen de financement. Le vendeur, ayant besoin d'argent rapidement, vend son bien ; ce qui lui procure des liquidités immédiates. S'il se refait une santé financière dans l'espace de temps prévu dans l'acte et s'il souhaite reprendre son bien, ce qu'il n'est pas obligé de faire, il procède au rachat en dédommageant son acheteur.

Maurice **ORÉAL**